



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement

La Ministre de l'Environnement,

Vu les articles 2, 34, 35 et 37 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 portant désignation des zones spéciales de conservation ;

Vu la décision du Gouvernement en conseil du 13 janvier 2017 relative au plan national concernant la protection de la nature 2017 - 2021 et ayant trait à sa première partie intitulée « Stratégie nationale Biodiversité » ;

Vu l'avis du Conseil supérieur pour la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Est arrêté le plan de gestion « Leitrangé – Heischel » concernant la zone spéciale de conservation « Leitrangé – Heischel », codée LU0001067, qui figure en annexe.

Art. 2. Le présent arrêté, ainsi que le plan visé à l'article 1^{er} et ses annexes seront publiés au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg et sur un site électronique installé à cet effet.

Luxembourg, le 11 OCT. 2018



Carole DIESCHBOURG
Ministre de l'Environnement

Annexe I

**Plan de gestion Natura 2000 « Leitränge – Heischel » relatif à la zone spéciale de conservation
« Leitränge – Heischel » LU0001067**

1008 100 1 1

(*)

Période 2018-2027

Version 1.1

Plan de Gestion Natura 2000

LU0001067 „Leitränge – Heischel“



© Sicoma



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



1 Cadre et période de validité du plan de gestion

Le présent plan de gestion concerne la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Leitrangle - Heischel » (LU0001067). Il précise les objectifs de conservation à long terme et identifie et hiérarchise des zonages à enjeux spécifiques. Les pressions, risques et menaces principaux, susceptibles d'affecter les objectifs de conservation de la zone y sont repris. Ce plan retient des objectifs opérationnels déclinés en mesures quantifiées pour une durée de 10 ans (2018-2027). Dans ce qui suit, le « site » désigne la surface couverte par le présent plan de gestion, dans ce cas-ci il y a une zone Natura 2000 concernée.

Code	Nom	Type	ha	% total
LU0001067	« Leitrangle - Heischel »	ZSC	30,0	100%
Total			30,0 ha	

2 Description du site et intérêts principaux

Le site a une surface totale de 30 ha et est limité à l'ouest par la frontière belgo-luxembourgeoise. Le lieu-dit « Leitrangle » désigne une ferme au bord du site. Le plateau agricole et les parties forestières sont connus sous le nom « Heischel ». Une partie de la forêt sur le plateau est nommée « (Ol)seiert », un lieu-dit souvent attribué à des forêts humides avec des chênes pédonculés. En effet une partie des forêts du site contient des mardelles. En outre plusieurs mares sont localisées en milieu ouvert. Dans le temps, ces mares étaient exploitées pour extraire de l'argile, de plus elles ont servi de réservoir d'eau au bétail. Aujourd'hui ces « mardelles » constituent des refuges pour des espèces spécialisées et ont donc une haute valeur pour la protection de la nature.

Le substrat géologique est formé par le Grès de Luxembourg du Sinémurien. Les sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés à modérément gleyifiés couvrent la totalité de la zone.

Une analyse de l'occupation du sol montre que la surface du site est partagée entre les terres agricoles (+-44%) exploitées comme pâturages et les forêts (+-56%). Les forêts sont formées quasi exclusivement de feuillus.

L'intérêt principal du site est partiellement représenté par le Triton crêté. Sa présence est fortement liée aux eaux stagnantes. La chênaie du Stellario-Carpinetum et les hêtraies sont les autres intérêts du site.

3 Evaluation de l'état de conservation des habitats et espèces

a) Habitats

Habitats communautaires et biotopes nationaux		Surface (ha/n)	Etat de conservation			
			Au niveau du site			Au niveau national
Code	Nom		A	B	C	
6510	Prairies maigres de fauche	1,6		100 %		U2
BK08	Plans d'eau	0,13 (6)	50 %	50 %		
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	9,1		100 %		FV
9160	Chênaies du Stellario-Carpinetum	4,2		100 %		U1
BK13	Forêts feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues	3,0		100 %		
BK16	Bosquet	0,5	100 %			

A : très bon ; B : bon à moyen ; C : médiocre à mauvais

FV : favorable ; U1 : non favorable inadéquat ; U2 : non favorable mauvais ; XX : inconnu

b) Espèces

Espèces d'intérêt communautaire ou national		Dir. Habitats Ann. II	Dir. Habitats Ann. IV	Dir. Habitats Ann. V	Dir. Oiseaux Ann. 1	Dir. Oiseaux Art. 4.2	Population actuelle	Tendance sur le site	Etat de conservation au niveau national
Nom français	Nom allemand								
Triton crêté	Kammolch	•					1 population isolée avec 3 mares de reproduction connues	↗	U1

4 Objectifs à long terme

Les objectifs à long terme se réfèrent à une période de 30 ans.

<p>Priorité (PR) Enjeu de l'habitat/espèce pour le site: A – très haute; B – haute; C – moindre; D – indicateur () – actuellement non présent/confirmé, mais à restaurer à long terme</p>	<p>Potentiel de développement (PD) Objectif d'évolution pour le site A – maintien B – maintien et amélioration C – amélioration</p> <p>Objectifs biologiques sur 30 ans (OB)</p>
---	--

Objectifs à Long Terme « Triton crêté »

Objectifs généraux :

- Maintien et mise en place d'activités agricoles favorables à la biodiversité (réduction de l'apport de pesticides et d'engrais)
- Restauration de prairies maigres de fauche (particulièrement en zones de protection des eaux) et de dépressions humides et la gestion sans l'utilisation d'engrais
- Maintien d'une gestion adaptée des mares
- Installation des zones de tampon autour des mares colonisées et potentielles (réduction de l'apport de pesticides et d'engrais)
- Maintien des prairies permanentes
- Eviter la pollution lumineuse

Habitats et Espèces	PR	PD	OB	Commentaires
Triton crêté	A	B	1 population viable	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Restauration d'une population vivable par protection et l'aménagement de nouvelles mares de reproduction. ➤ Création d'un corridor de mares vers le site N2000 Vallée de l'Attert (Beckerich /Rédange) : le corridor biologique à développer comportera un réseau/maillage de plans d'eau ensoleillés permettant la migration des tritons entre 2 sites de reproduction. ➤ Identification des mares historiques et protection adéquate
6510 - Prairies mésophiles	C	B	4 ha	Maintien et restauration d'un bon état de conservation par la promotion d'une gestion favorable au maintien de la biodiversité (Act. 1,6 ha)

Objectifs à Long Terme « Forêts »

Objectifs généraux :

- Augmenter la période de rotation des chênes
- Maintenir le bois mort, les arbres biotopes et tous les arbres à cavités
- Maintien de la futaie feuillue stratifiée présentant des strates herbacée et arbustive claires
- Amélioration des corridors écologiques et habitats de migration par la création de mardelles en forêts pour les relier aux biotopes de la vallée de l'Attert (Beckerich/Millenweier) ainsi que par la création de lisières forestières extérieures
- Adaptation du plan minimal de tir aux exigences écologiques de l'habitat et à la régénération du chêne
- Eviter la pollution lumineuse

Habitats et Espèces	PR	PD	OB	Commentaires
9160 - Chênaies du Stellario-Carpinetum	B	A	5 ha	Maintien dans un état de conservation favorable et favoriser le rajeunissement de chênes
9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	C	A	10 ha	Maintien dans un état de conservation favorable

Objectifs « Sensibilisation »

- Orienter la pratique d'activités de loisirs et activités sportives vers une découverte respectueuse de la nature et préservation de la quiétude des zones sensibles.
- Information et sensibilisation des acteurs concernés, notamment les propriétaires forestiers, les exploitants agricoles ainsi que les visiteurs et habitants (campagnes d'information, visites spécifiques thématiques, panneaux d'information, dépliants, démonstrations, ...)
- Information et sensibilisation des propriétaires des milieux ouverts (corridors écologiques).

5 Pressions, risques et menaces

Le tableau suivant reprend les pressions, risques et menaces qui entraînent ou pourraient entraîner la détérioration d'habitats respectivement la perturbation d'espèces cibles.

Code	Pressions, risques et menaces sur les différents « enjeux » du site LU0001067	Triton crêté	Forêts
A02.01) Intensification des pratiques agricoles (engrais, pesticides, amendements, Réensemencement des prairies et sursemis)	X	
A02.03) Changement des prairies en labour	X	
A03.01) Date de fauchage inadaptée	X	
A03.03) Embroussaillage	X	
A07) Pesticides (herbicides, rodenticides, insecticides, fongicides...)	X	X
B.02.04) Enlèvement du bois morts ou dépourissant		X
B02.02) Coupes rases > 0,5 ha		X
D01) Agrandissement ou création de nouveaux chemins	X	X
D.01.01) Fréquentation du site hors sentiers balisés) Activités récréatives/sportives/ de loisir en dehors de chemins balisés (VTT, Geocaching)	X	X
E04) Constructions (sauf abris légers agricoles ou forestiers)	X	X
I.02) Densité de gibier élevée		X
J02.01) Remplissage de la mare	X	X
J02.05.03) Nouveaux Drainages	X	X
J02.06.01) Destruction (par bétail et/ou activité humaine) de la clôture autour de la mare	X	
H06.02) Pollution lumineuse	X	X
I01) Espèces invasives, introduction d'espèces non indigènes	X	X
J06.01) Drainage et entretien/curage de drainages existants	X	X
K01.01 K02.02) Erosion surfacique et accumulation organique (valables aussi pour les parcelles en dehors du site mais avec un impact immédiat sur le site!)	X	

6 Zonages et objectifs opérationnels

a) Les zonages

Lors de l'élaboration du plan de gestion, différentes zones paysagères ont été identifiées. Ces zonages sont définies par :

-) un voisinage de certains types d'habitats
-) la présence d'espèces qui occupent des habitats similaires
-) une exploitation ou une gestion comparable
-) des menaces semblables
-) un potentiel de développement analogue.

Pour l'ensemble des sites Natura 2000 au Luxembourg, ces zonages ont été subdivisés en 3 sous-zonages classés en priorités (ZX1 : très prioritaires, ZX2 : prioritaires et ZX3 : moins prioritaires) qui ont des objectifs semblables.

Ces zonages définissent des entités paysagères pour lesquelles des objectifs à long terme (OLT) peuvent être formulés. Pour le site « Leitrang - Heischel », les zonages suivants ont été identifiés :

Zonage	Description
Triton crêté ZP 2 (13,2 ha)	Zonage prioritaire regroupant les prairies et les mares, habitat de l'espèce « Triton crêté » Objectifs : <ul style="list-style-type: none">) Pas de labours et de retournement de prairies permanentes) Extensification de prairies) Création et renouvellement des zones tampon autour des mares
Forêts ZF 2 (16,8 ha)	Zonage prioritaire regroupant la chênaie du Stellario-Carpinetum et la hêtraie, deux habitats de la directive communautaire et des biotopes nationale (mardelles, lisières, etc.) Objectifs : <ul style="list-style-type: none">) Entretien des mardelles) Création de lisières extérieures) Amélioration de la chênaie et maintien d'arbres biotopes

b) Les objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels : ZP2 - Triton crêté (13,2 ha) (public: 5,9 ha)			Objectif	Priorité
Zonage prioritaire		Mesures prairies		
	1.) Extensification des prairies par des contrats de biodiversité ou mesures agro-environnementales équivalentes (réduction engrais, de préférence transfert foin, etc.) Contrats biodiversité actuels : 5,5 ha (partiellement avec transfert de foin exécuté)	10 ha	1
	2.) Sécurisation par achat ou échange d'une prairie entourant une mare abritant le Triton crêté	2 ha	1
	3.) Conversion des labours en prairies	1,1 ha	2
		Mesures Triton		
	4.) Monitoring de la population du Triton crêté (tous les trois ans)	2019	1
	5.) Installation d'une zone tampon à végétation basse de 30 m autour des plans d'eau abritant le Triton crêté	18 mares (3 sites)	1
	6.) Débroussaillage autour des mares en cas d'une végétation ligneuse trop dense et ombreuse		
7.) Analyse des immissions de substances potentiellement nocives pour la faune et flore dans les mares et prairies avoisinantes			
8.	Mise en place d'un panneau d'information du site		2	

Objectifs opérationnels : ZF2 - Forêts (16,8 ha) (Forêt Soumise : 3,2 ha)			Objectif	Priorité
Zonage prioritaire	9.	FS : Maintien/Marquage de 8 arbres biotopes par ha (vieux chênes comme arbres semenciers pour le rajeunissement du chêne)	0,7 ha	1
	10.	FP : Participation aux programmes biodiversité (Subsides forêts arbres morts/biotope/îlots de vieillissement etc.)	2 ha	1
	11.	FP: Installation et maintien de lisières extérieures (20 % de 1000 m) d'une profondeur de 20 m en gardant des arbres porteurs de nid (de préférence à proximité des biotopes) (11 propriétaires privées sur 1000 m)	200 m	1
	12.	Echange ou achat de forêts privées en bordure de champs pour création de lisières si la participation aux programmes de subsides reste sans réussite (cf. mesure 9 & 10)	2 ha	2
	13.	Création de corridors pour le Triton crêté (mardelles en forêts et milieu ouvert comme habitat de migration) pour connecter les populations de la vallée de l'Attert à la population de Leitrang (proposition vers Hovelange et Oberpallen/Levelange ; 3,5 km et 5 km vers les populations existantes ; si les résultats des études le suggèrent). → <i>Les suggestions de reconnexion des populations de Triton crêté se baseront sur des informations des localités (géologie, sol, etc.) et sur les résultats d'une série d'études planifiées (MNHN : génétique, pesticides à réaliser en dehors des zones de protection de l'eau potable sur le Grès de Luxembourg (li2) !)</i>	Plan d'eau tous les 500m	3

14.	Débroussaillage pluriannuel des mardelles et dégagement de la végétation ligneuse trop ombreuse jusqu'à 5 m du bord (jeunes arbres comme charmes, hêtres, etc.)	3 mardelles	1
15.	Augmentation de la période de rotation de la chênaie de 200 à 220 ans		1
16.	Extension des conventions existantes avec les propriétaires privés	3 propriétaires	3
17.	Echange de parcelles privées localisées en site avec des parcelles publiques hors site		3
18.	Monitoring des habitats potentiels de chauves-souris en forêt	Tous les 6 ans	2

FS : Forêt soumise, FP : Forêt privée

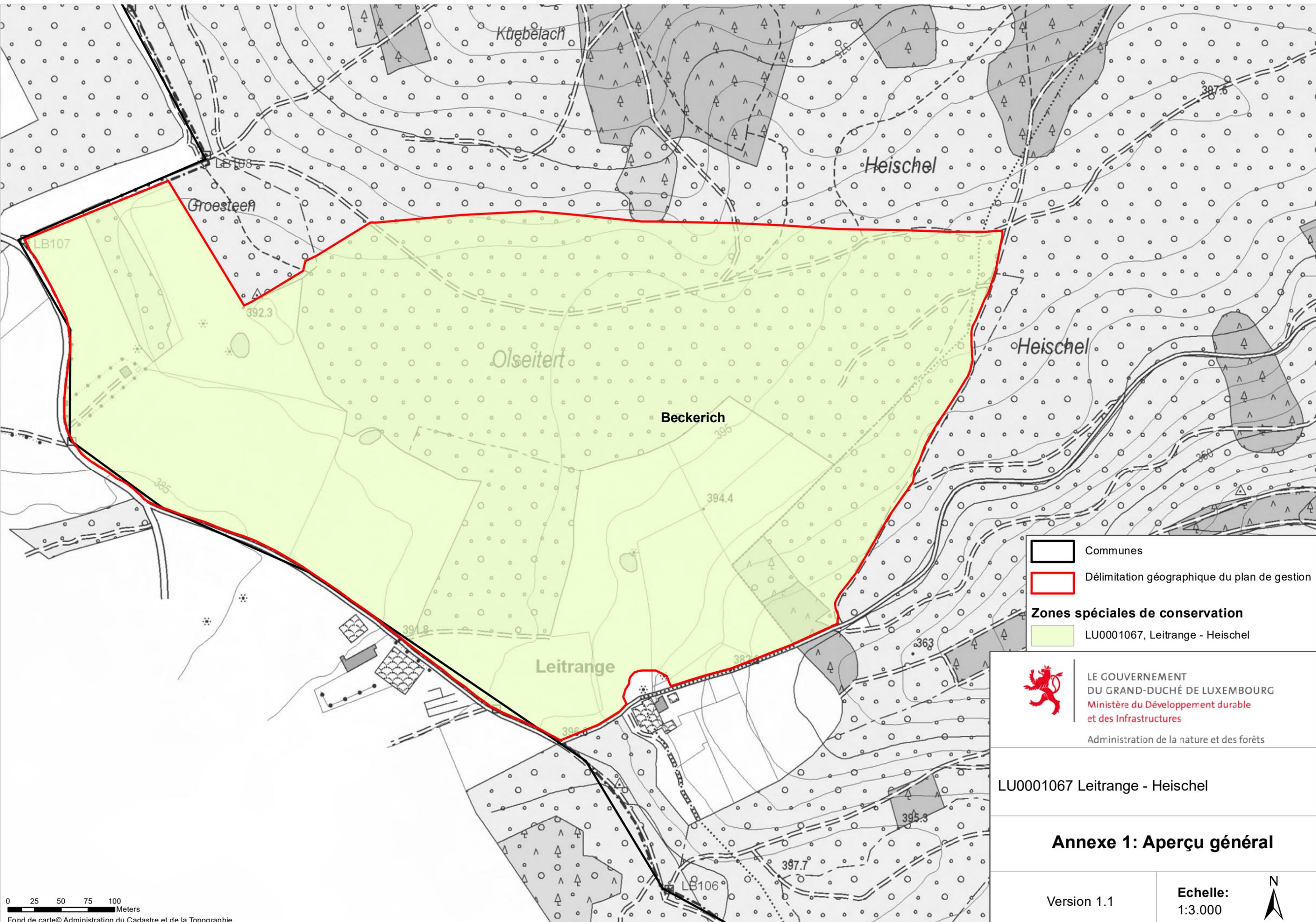
7 Annexes - Table des Cartes

Annexe 1 « Aperçu général »

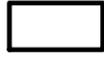
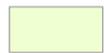
Annexe 2 « Habitats et biotopes »

Annexe 3 « Espèces prioritaires »

Annexe 4 « Zonages »



0 25 50 75 100 Meters
 Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie

-  Communes
-  Délimitation géographique du plan de gestion
- Zones spéciales de conservation**
-  LU0001067, Leitrance - Heischel

 LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère du Développement durable
 et des Infrastructures
 Administration de la nature et des forêts

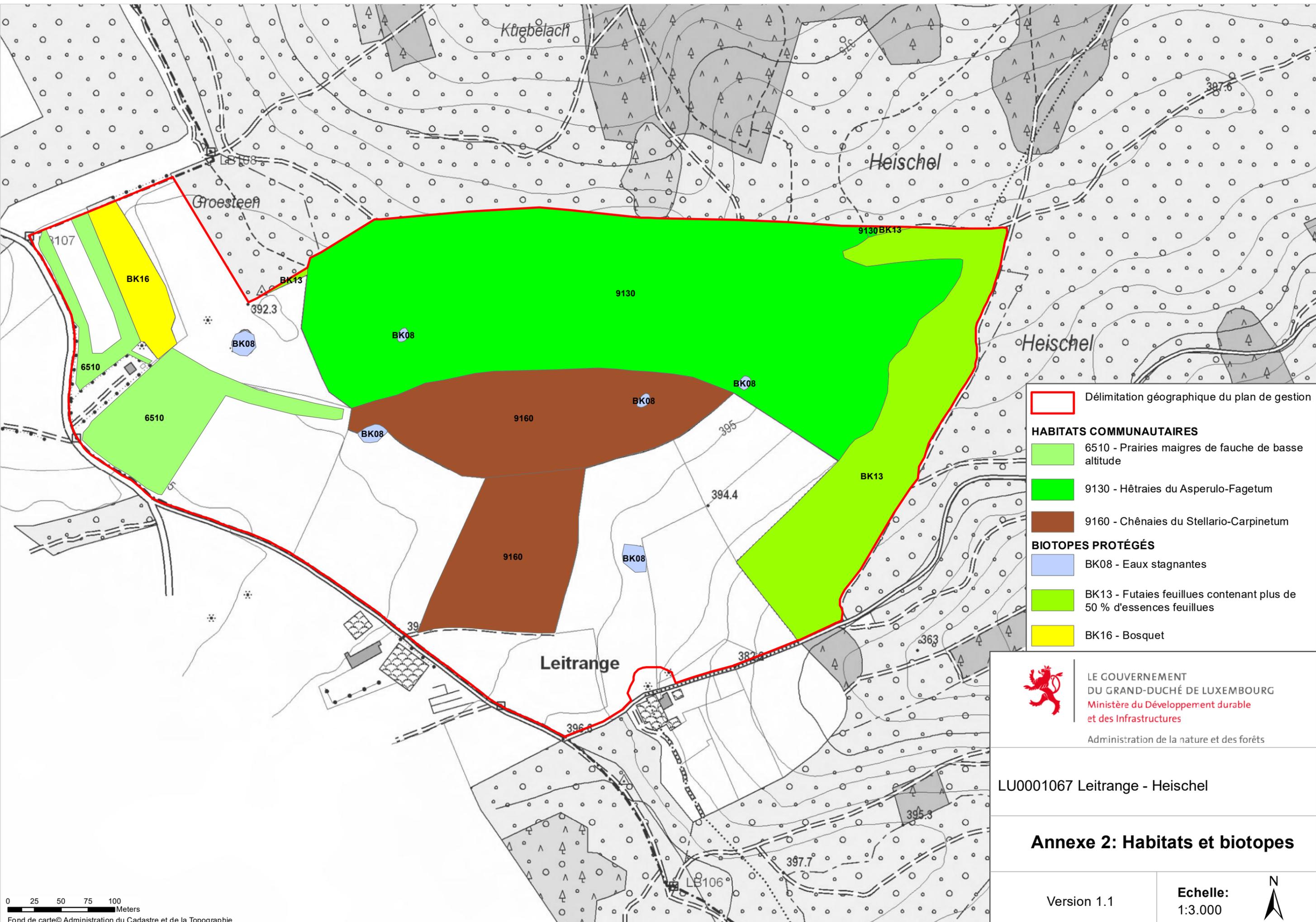
LU0001067 Leitrance - Heischel

Annexe 1: Aperçu général

Version 1.1

Echelle:
 1:3.000





-  Délimitation géographique du plan de gestion
- HABITATS COMMUNAUTAIRES**
-  6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
-  9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
-  9160 - Chênaies du Stellario-Carpinetum
- BIOTOPES PROTÉGÉS**
-  BK08 - Eaux stagnantes
-  BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues
-  BK16 - Bosquet


 LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère du Développement durable
 et des Infrastructures
 Administration de la nature et des forêts

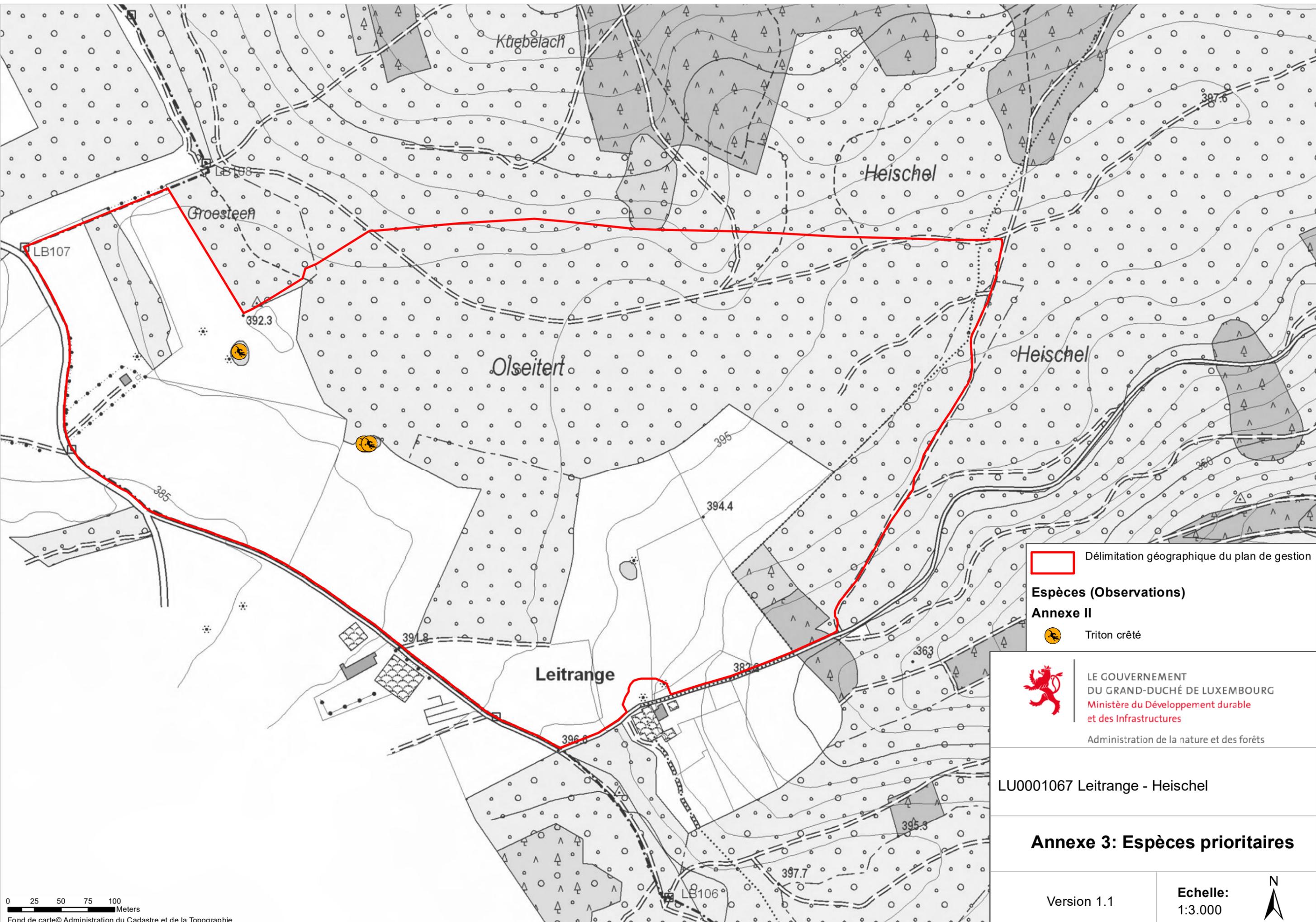
LU0001067 Leitrange - Heischel

Annexe 2: Habitats et biotopes

Version 1.1

Echelle:
1:3.000





 Délimitation géographique du plan de gestion

Espèces (Observations)
Annexe II

 Triton crêté

 LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de la nature et des forêts

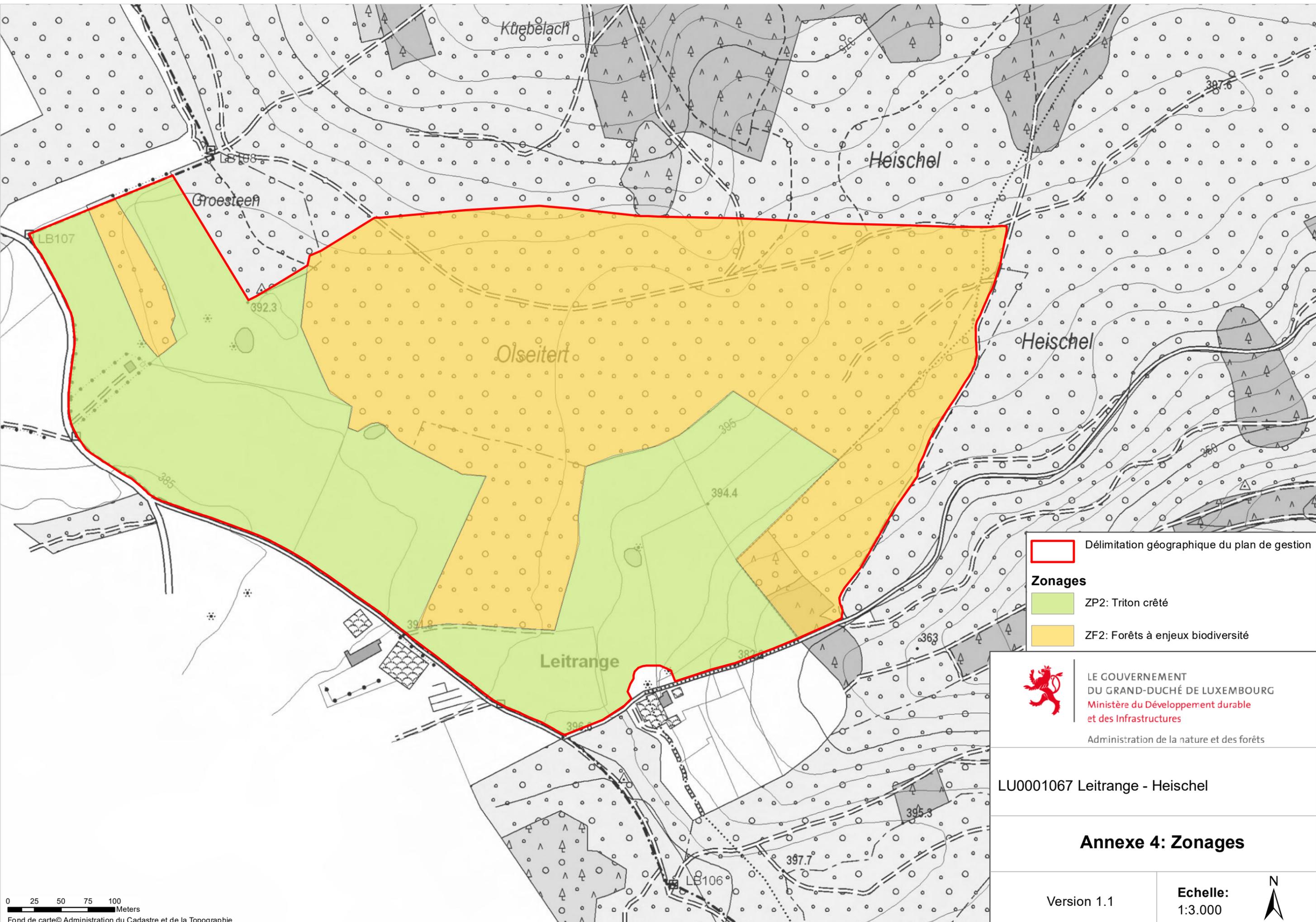
LU0001067 Leitrance - Heischel

Annexe 3: Espèces prioritaires

Version 1.1

Echelle: 1:3.000





 Délimitation géographique du plan de gestion
Zonages
 ZP2: Triton crêté
 ZF2: Forêts à enjeux biodiversité


 LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère du Développement durable
 et des Infrastructures
 Administration de la nature et des forêts

LU0001067 Leitränge - Heischel

Annexe 4: Zonages

Version 1.1

Echelle:
 1:3.000

